



## Institution NOTRE - DAME LA RICHE

École maternelle et École élémentaire – Collège 6-5-4 – Pôle Orientation 3-2 - École Hôtelière  
Lycée d'Enseignement Général – Lycée Technologique - Lycée Professionnel  
Pôle d'Enseignement Supérieur – ISCB Formation par alternance

26 rue de la Bourde – BP 45813 - 37058 Tours Cedex 1

Tél : 02 47 36 32 00 - Courriel : [accueil@indlr.fr](mailto:accueil@indlr.fr) - site internet : [notredamelariche.fr](http://notredamelariche.fr)

# CONSIGNES IMPORTANTES ELEVES DU LYCEE PROFESSIONNEL

## VOS CONTACTS

### MERCI DE PRIVILEGIER ECOLE DIRECTE POUR VOS ECHANGES

Pour signaler une absence ou pour toutes informations courantes, vous pouvez contacter aussi par mail :

**Mme Vanessa AUBOUR**

Assistante d'éducation

[viescolaire.lp@indlr.fr](mailto:viescolaire.lp@indlr.fr)

Et pour toutes informations confidentielles :

**M. Florent LALAUDIERE**

Responsable de vie scolaire

[rvs.lp@indlr.fr](mailto:rvs.lp@indlr.fr)

## ABSENCE – RETARD

Toute absence qui n'a pas pour motif la maladie doit être préalablement demandée par la famille (avec un justificatif) et autorisée par l'Institution (**rappel : les parents demandent l'autorisation mais n'autorisent pas**).

En cas de maladie, les parents voudront bien prévenir la vie scolaire le jour même avant 9h30 le matin et avant 14h30 l'après-midi, **par « école directe » de préférence ou par courriel**. Ceci est une exigence de sécurité dans l'intérêt des familles.

Toute absence doit être justifiée par écrit ; un appel téléphonique ne suffit pas.

- L'élève ne sera admis en cours après une absence, que muni d'un justificatif (certificat médical ; courrier explicatif signé des parents ou convocation) et **uniquement après être passé au bureau de la vie scolaire**.
- **Pour les retards, les élèves doivent se présenter au bureau de Vie Scolaire**. Pour un retard de plus de 15 mn, l'élève ira en permanence et devra rattraper l'heure perdue le soir-même ou le lendemain.

## ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Chaque classe a un **professeur principal** ; il est le **premier interlocuteur** des familles. Il est important que les familles aient un contact avec lui.

Les enseignants se tiennent à votre disposition **SUR RENDEZ-VOUS ET TOUJOURS APRES LES COURS ; JAMAIS AU MOMENT DE LA RENTREE DES CLASSES**.

## VOLS

L'Institution ne peut être tenue responsable des vols de quelque nature qu'ils soient : aucune assurance n'accepte de couvrir un tel risque.

## RAPPEL

Sont interdits :

- Les chewing-gums, les objets de valeur, les objets tranchants, le tabac sous toutes ses formes, la cigarette électronique, les boissons alcoolisées (contenant et contenu), les substances psychoactives (usage et détention).
- Jouer ou circuler en **trottinette, rollers, skate... dans l'enceinte de l'établissement**.
- Les **téléphones mobiles, casques audio...** : l'usage en est limité à la cour de récréation.